



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
[www.choisylEROI.fr](http://www.choisylEROI.fr)  
Service Urbanisme  
① 01.48.92.44.44

*à rappeler dans toute correspondance*

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0116

Déposé le : 19/09/2024

Demandeur : Monsieur Amine CHEBBI

Sur un terrain sis à : 14 rue Marcellin Berthelot à  
Choisy-le-Roi (94600)

Nature des travaux : Isolation thermique par  
l'extérieur

Références cadastrales : 22 AJ 56

**MONSIEUR CHEBBI AMINE  
14 RUE MARCELLIN BERTHELOT  
94600 CHOISY-LE-ROI**

OBJET :

**DECLARATION PREAMABLE  
REJET TACITE**

Monsieur,

Par un courrier notifié en date du 18/10/2024, vous avez été informé par le service urbanisme que votre dossier était incomplet, et qu'en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, vous deviez adresser les pièces manquantes ou incomplètes à la mairie dans un délai de 3 mois. Il était précisé que, passé ce délai, si votre dossier n'était pas complété, votre demande ferait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il apparaît que votre dossier n'a pas été complété dans les délais susmentionnés ci-dessus.

Je vous informe donc que votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 19/01/2025.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Choisy-Le-Roi, le 13/02/2025

le Maire,

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi



**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS :** L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.